

Lettre Joël BIGOT

PARUTION MARS 2018

BILAN DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Joël BIGOT

Sénateur de Maine-et-loire

PREMIÈRE RENCONTRE DES ÉLU(E)S DU MANDAT



En septembre dernier, avec mes colistiers, nous nous étions engagés à vous rendre compte régulièrement de notre mandat et à mettre en place différents lieux et outils pour faire vivre un véritable contrat de mandat entre nous.

Je vous propose une première rencontre conviviale le

Judi 19 avril 2018

à partir de 18H30

Salle Nelson Mandela,

15 chemin de la Monnaie aux Ponts-de-Cé

Merci de vous inscrire sur mon site :

www.joelbigot.fr

ME CONTACTER

4 avenue de Contades

BP 55116

49051 ANGERS CEDEX 2

(parking Marengo ou Place Lafayette)

02 41 48 59 90

joel.bigot@senat.fr



[facebook.com/joel.bigot.7370](https://www.facebook.com/joel.bigot.7370)



[@Joelbigot49](https://twitter.com/Joelbigot49)

/// Mes six premiers mois au Sénat. ///

Madame, Monsieur, Cher(e) Ami(e),

Le 24 septembre dernier, les grands électeurs de notre département de Maine-et-Loire m'ont fait l'honneur de me désigner pour les représenter au Sénat. Comme je m'y étais engagé lors de cette campagne électorale, j'ai le plaisir de vous adresser ma première lettre de sénateur afin de vous rendre compte de mon mandat.

Ces six premiers mois ont été particulièrement actifs : installation de ma permanence, 4 avenue de Contades à Angers, choix de ma commission au Sénat, découverte du travail parlementaire, premières interventions dans l'hémicycle, etc.

Je suis ainsi intervenu à sept reprises dans l'hémicycle sur des sujets principalement liés aux compétences de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable à laquelle j'appartiens.

J'ai également tenu à rencontrer le plus grand nombre d'entre vous à l'occasion de cérémonies de vœux, de visites d'entreprises ou d'associations, d'inaugurations ou de rendez-vous sur des sujets précis. J'ai été à nouveau profondément marqué par le formidable engagement des élus locaux pour innover, tisser des solidarités et développer leur territoire.

C'est pour moi une référence permanente qui m'anime au Sénat. Je tiens à nos échanges pour porter vos réflexions et vos attentes. C'est pourquoi j'espère vous retrouver le **19 avril** prochain pour la première rencontre avec les élu(e)s.

Ces prochains mois, je resterai vigilant sur la politique du Gouvernement afin de continuer à être force de propositions tout en défendant la nécessaire autonomie de nos collectivités.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

COMMISSION

- > Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

GROUPE POLITIQUE

- > Membre du groupe socialiste et républicain

GROUPES D'ÉTUDES

- > Agriculture et alimentation
- > Économie circulaire (vice-Président)
- > Économie sociale et solidaire
- > Énergie
- > Francophonie
- > Métiers d'art
- > Vigne et vin

GROUPES D'AMITIÉ

- > France Afrique de l'Ouest
- > France Pays du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay)
- > Président délégué pour l'Estonie du groupe France-Pays Baltes

ET ENCORE

- > Membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



L'IMPORTANCE DU TRAVAIL EN COMMISSION

Le travail en commission est un travail plus discret, peu visible mais qui est cœur de l'activité de sénateurs.

Le premier aspect du travail porte sur l'examen méticuleux des textes législatifs dont est saisie la commission. Mis à part la loi de finances de la fin de l'année dernière pour laquelle je me suis beaucoup investi, peu de textes ont encore été examinés par notre commission. Nous sommes toujours dans l'attente des grands projets de lois gouvernementaux sur les mobilités, la transition écologique, l'économie circulaire, l'énergie, etc.

Le contrôle de l'action gouvernementale et la prospective constituent le second pilier de notre activité en commission. Ainsi, chaque semaine, sont organisées des auditions ou des tables rondes autour de personnes qualifiées sur des sujets qui ont trait à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Ce sont des moments que j'affectionne tout particulièrement car ils permettent d'avoir un échange direct avec les responsables ministériels sur des points précis. Pour exemples en février dernier, j'ai interrogé la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, sur la problématique très préoccupante des déserts médicaux dans le monde rural en proposant l'installation de médecins salariés par la collectivité. J'ai également interpellé Philippe Duron, président du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), sur le manque de propositions en matière de transports pour le Grand Ouest après l'abandon brutal de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Par ailleurs, des déplacements sont aussi régulièrement organisés. J'ai en outre eu la chance de pouvoir faire partie d'une délégation parlementaire pour un déplacement à Bruxelles en décembre dernier en vue de rencontrer les commissaires européens et d'évoquer des sujets sensibles liés aux transports routiers et ferroviaires ainsi que sur l'épineuse question de l'interdiction du glyphosate.

Voici, à grands traits, présentés les travaux que je mène en commission. Cette antichambre du travail parlementaire permet à la fois d'acquérir l'expertise nécessaire à la production législative et d'interpeller directement les décideurs publics et privés sur le bilan de leur action.

Enfin, reconnu pour mon intérêt pour le développement de l'économie circulaire, j'ai été sollicité pour participer à un groupe de travail gouvernemental animé par Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique, sur la fiscalité écologique dans le but d'identifier les bons leviers pour modifier nos comportements notamment en matière de gestion de déchets. C'est un chantier immense et très motivant dans lequel je veux m'investir totalement durant ce mandat.



SUIVEZ-MOI EN LIGNE

Toute l'actualité de mon mandat sur :

joelbigot.fr



facebook.com/joel.bigot.7370

twitter.com/Joelbigot49



MESURES PRÉVUES PAR LES LOIS DE FINANCES EN 2018 UN NOUVEAU REcul POUR L'AUTONOMIE DU BLOC COMMUNAL

J'ai participé activement aux débats sur le Projet de Loi de Finances pour 2018 en portant des amendements importants visant à préserver les ressources des finances locales. Mais cette logique constructive qui était la mienne s'est heurtée aux choix du gouvernement de supprimer l'impôt sur la fortune (ISF), de donner des avantages significatifs aux revenus du capital ou de réduire les marges de manœuvre des collectivités. Je ne citerai parmi tant d'autres, que les baisses des crédits du logement, des agences de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Ainsi, selon l'Association des Maires de France, le projet de loi de finances pour 2018 réduit de plus de 2 milliards les financements aux collectivités et aux projets des territoires.

L'année 2018 est une année de transition, avec la mise en place de nouveaux dispositifs à la mécanique et aux effets futurs incertains. La fin de la baisse des dotations constitue, à première vue, une bonne nouvelle pour les élus. Mais le gouvernement prévoit de réduire les dépenses des collectivités de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Dans cette optique, deux nouveaux outils sont mis en place : la définition d'objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement (inférieures à 1,2%) et de besoin de financement annuel dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et de contrats financiers conclus avec l'Etat. A ce stade, seuls les contrats, qui devront être conclus par 322 collectivités avant la fin du mois de juin, sont soumis à un mécanisme de sanction. Mais si l'objectif de réduction des dépenses n'est pas atteint, les contraintes sur les collectivités seront-elles renforcées ?

La suppression de la taxe d'habitation, sans une réforme fiscale qui garantisse des ressources propres et sans révision des valeurs locatives, remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes. Elle fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. La question de son remplacement n'est pas encore tranchée alors que le coût à compenser est estimé à 26 milliards d'euros à l'horizon 2020. A ce jour, le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. Mais les taux et abattements resteront ceux de 2017 !

Une réforme de la fiscalité locale est nécessaire mais elle doit être globale et négociée avec les représentants des collectivités. Elle devra être accompagnée d'une réforme des dotations de l'Etat qui sont devenues au fil des années illisibles et injustes. Les communes et l'intercommunalité doivent pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités. Cela passe par une réelle autonomie financière, la capacité de décider de ses propres ressources. Je continuerai à défendre cette position au Sénat en demandant qu'une garantie de ressources des collectivités soit inscrite dans la loi.





MES INTERVENTIONS AU SÉNAT

■ ■ 22 novembre 2017

Débat "Quelles énergies pour demain ?"

Fort de mon expérience de création d'une ferme solaire aux Ponts-de-Cé, j'ai demandé au Gouvernement de lancer une vaste opération de recensement des fonciers non-agricoles qui pourraient faire l'objet de telles reconversions pour doper la filière. En effet, il est indispensable d'être volontariste pour rattraper notre retard en la matière.

■ ■ 22 novembre 2017

Débat sur la représentation des communes déléguées dans les communes nouvelles

En augmentant la taille de sa population, la commune nouvelle peut être soumise à de nouvelles obligations. Une période transitoire de 3 ans avait été mise en place afin de permettre aux communes nouvelles de se mettre en conformité avec la loi. Cette durée peut paraître trop courte. C'est pourquoi j'ai interpellé le Gouvernement sur la nécessité de mesures d'accompagnement renforcé afin qu'elles puissent s'adapter à temps à leurs nouvelles obligations.

■ ■ 1^{er} décembre 2017

Agences de l'eau et coopération décentralisée

Cette fragilisation des missions des agences de l'eau pourrait déstabiliser les actions de coopération internationale qu'elles mènent avec succès, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Il me paraît indispensable de ne pas interrompre ces programmes qui fonctionnent particulièrement bien en Afrique de l'Ouest et pour lesquels les besoins sont immenses.

■ ■ 13 décembre 2017

Résolution relative au développement du fret ferroviaire

J'ai soutenu cette proposition de résolution qui avait pour objet de rééquilibrer la politique de transport au profit du ferroviaire. Elle visait à reprendre la dette de SNCF Réseau, à instaurer rapidement une nouvelle taxe poids lourds et à reprendre une politique ferroviaire de marchandises ambitieuse.

■ ■ 13 décembre 2017

Débat sur la COP 23

Le soutien international à une agriculture respectueuse de son environnement pourrait constituer l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, tout en répondant à des enjeux sociaux, économiques et alimentaires de premier plan. J'ai ainsi interpellé le Gouvernement sur les mesures envisagées pour réorienter les aides au développement vers une transition agroécologique mondiale.

■ ■ 31 janvier 2018

Débat sur les véhicules autonomes

Le Sénat a débattu autour du thème « Véhicules autonomes : enjeux économiques et cadres légaux ». Je suis intervenu dans ce débat pour interroger le Gouvernement sur les mesures qu'il envisage de prendre pour un développement équilibré et sécurisé de cette nouvelle technologie.

Visionnez l'ensemble de ces interventions dans la rubrique « VIDEOS » sur mon site www.joelbigot.fr

AU TRAVAIL AVEC LE GROUPE SOCIALISTE SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE



Dans la perspective d'une réforme institutionnelle dont le Président de la République a donné les contours lors de son discours devant le Parlement réuni en Congrès le 3 juillet 2017 à Versailles, les sénateurs socialistes conduisent leurs propres travaux afin de faire connaître aux Français leur projet pour revitaliser la démocratie. Je participe activement à ce groupe de travail.

Notre objectif est de dégager une douzaine de propositions structurantes. Elles s'articuleront autour de la défense de l'accès de tous aux mandats électifs, de la redynamisation de la représentation politique, de la lutte contre la dépolitisation rampante et son corollaire l'abstention, et de la prise en compte de la spécificité de tous les territoires de métropole et d'outre-mer.

La question essentielle est bien de revitaliser le système démocratique français et d'affirmer la place du Parlement. Veut-on, en effet, un véritable équilibre des institutions dans une République, aujourd'hui marquée par un pouvoir présidentiel tout puissant ? Alors que la Constitution aura cette année 60 ans, nous croyons indispensable que notre Loi fondamentale commune accompagne enfin l'évolution de notre société, notamment par la prise en compte juridique de la numérisation, et l'aspiration citoyenne à une participation démocratique plus active.

Je ne manquerai pas de vous présenter les conclusions de nos travaux, ainsi que nos propositions sur mon site internet.



« Au chemin
de traverse avec
les bénévoles
le 22 février 2018 »

ASILE-IMMIGRATION

UN PROJET DE LOI QUI SACRIFIE LA DIGNITÉ NE PEUT ÊTRE NI EFFICACE, NI ÉQUILIBRÉ

Je me suis rendu ce 22 février au « Chemin de traverse » à Angers, à la rencontre des bénévoles qui accueillent et accompagnent les personnes migrantes. J'ai tenu à répondre à l'appel des associations au lendemain de l'examen en conseil des ministres du projet de loi « Asile Immigration »

Comme le Conseil d'Etat l'a exprimé, je ne suis pas convaincu de l'opportunité d'une nouvelle loi, quelques mois seulement après celles du 7 mars 2016 et du 29 juillet 2015, d'autant que la réforme du régime d'asile européen commun est en cours de discussion au sein des institutions européennes et qu'il faudra probablement modifier l'actuel projet de loi dans quelques mois.

Je ne partage pas le sentiment que ce texte soit totalement équilibré. Les quelques rares avancées du texte ne sauraient nous faire oublier que ses principales mesures dégradent les conditions de travail des associations et des instances administratives et fragilisent le droit d'asile que le gouvernement prétend pourtant défendre.

En instaurant une forme de « dissuasion migratoire », ce projet de loi marque une rupture avec la politique républicaine engagée sous le précédent quinquennat qui avait su concilier dignité de l'accueil des personnes et efficacité des procédures dans le respect de l'Etat de droit.

A l'occasion de l'examen parlementaire au Sénat, avec le groupe socialiste, nous ferons des propositions afin qu'un véritable débat ait lieu. A une logique de gestion des flux, j'opposerai la bataille de la dignité qui se fonde notamment sur une amélioration de la protection des migrants, l'organisation d'un premier accueil et la continuité de l'accompagnement.

ZOOM SUR...

Indemnisation des victimes des pesticides : une proposition de loi socialiste votée au Sénat

Le Sénat a adopté la proposition de loi du groupe socialiste relative à la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques. C'est une bonne nouvelle pour les milliers de victimes, au premier rang desquels les agriculteurs, victimes de cancers, maladies neurodégénératives, troubles de la reproduction... Autant de pathologies lourdes pour lesquelles le lien de causalité directe avec l'utilisation de pesticides est constaté par différents rapports, notamment celui du Sénat, voté à l'unanimité dès 2012, et dont l'auteur de la proposition de loi, ma collègue Nicole Bonnefoy, était rapporteure.

Le texte facilite les démarches des malades qui n'ont plus à justifier eux-mêmes du lien de causalité. Il est pragmatique, en prévoyant un amorçage de financement du fonds d'indemnisation et prévoit son mode de gestion. Il est juste, car il met en place une réparation intégrale avec une prise en compte de l'ensemble des dommages.

Enfin, c'est une loi de justice sociale, car elle prend en considération toutes les victimes, qu'elles soient professionnelles ou environnementales. Les agriculteurs en priorité, trop souvent pointés du doigt pour leur utilisation de pesticides mais premières victimes de ces maladies. Le dispositif inclue également les riverains, qui subissent les effets des épandages, ainsi que les enfants atteints de pathologies occasionnées par l'exposition d'un de leurs parents à ces pesticides.

Cette loi est un devoir », a souligné Nicole Bonnefoy, « pour les victimes, passées, présentes, et à venir. » Il est désormais de la responsabilité du gouvernement de tout mettre en œuvre pour faire de ce fonds une réalité.

EN IMAGES ...

21 octobre 2017
*Inauguration de la reconstruction
de la Mairie de
Saint-Clément-de-la-Place*



27 octobre 2017
*Rencontre avec des agriculteurs
bio à Marcé*
(Photo : © l'Anjou Agricole)

23 novembre 2017
*Réception des Maires
de Maine-et-Loire
au Sénat*



27 novembre 2017
*Visite de la société Evolis
à Beaucouzé et rencontre
avec la CCI*

3 février 2018
*Pose de la première pierre
des nouveaux bâtiments
du Centre-bourg de Vauchretien*



9 février 2018
*Inauguration de la maison
de l'autisme aux Ponts-de-Cé*

23 février 2018
*Inauguration du Forum
Jeunesse de Tiercé*



23 février 2018
*Visite de l'entreprise
Alliance Healthcare à Sainte-
Gemmes-sur-Loire*

HUMEUR...

Notre-Dame-des-Landes

Je regrette profondément la décision du Gouvernement d'abandonner le projet de Notre-Dame-des-Landes qui visait à renforcer l'attractivité du grand ouest de la France. Le 18 janvier dernier, lors de son audition en commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, M. Jean-Marc Janaillac, Président-directeur général du groupe Air France-KLM, a confirmé sa demande de réalisation du nouveau terminal 4 de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Dans un contexte de croissance continue du trafic aérien, le projet de Notre-Dame-des-Landes représentait une alternative au développement des aéroports parisiens. Il y aurait en effet un paradoxe à centraliser le transport aérien à Paris à l'heure où chacun reconnaît l'utilité de fluidifier les déplacements.



9 janvier 2018 - Réunion à l'Hôtel Matignon
sur Notre Dame des Landes

Mes autres rencontres

19 octobre 2017 : concertation locale de la conférence nationale des territoires // **30 octobre** : rencontre avec l'association des Maires du 49 // **11 janvier 2018** : soirée FDSEA JA 49 sur les pratiques agricoles // **19 janvier** : Forum départemental des territoires // **9 février** : conférence de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité en présence de Jean-Luc ROMERO, Président national // **9 février** : visite de la Protection Civile de Maine-et-Loire ...

**Retrouvez
mon actualité
et des dossiers
d'information sur :**

www.joelbigot@senat.fr

